

En partenariat avec





Les aides financières en 2024

À destination des propriétaires bailleurs

Strasbourg, 09 Janvier 2024





















15mn de présentation + 15mn d'échange

PROGRAMME

 Présentation de l'Agence du climat

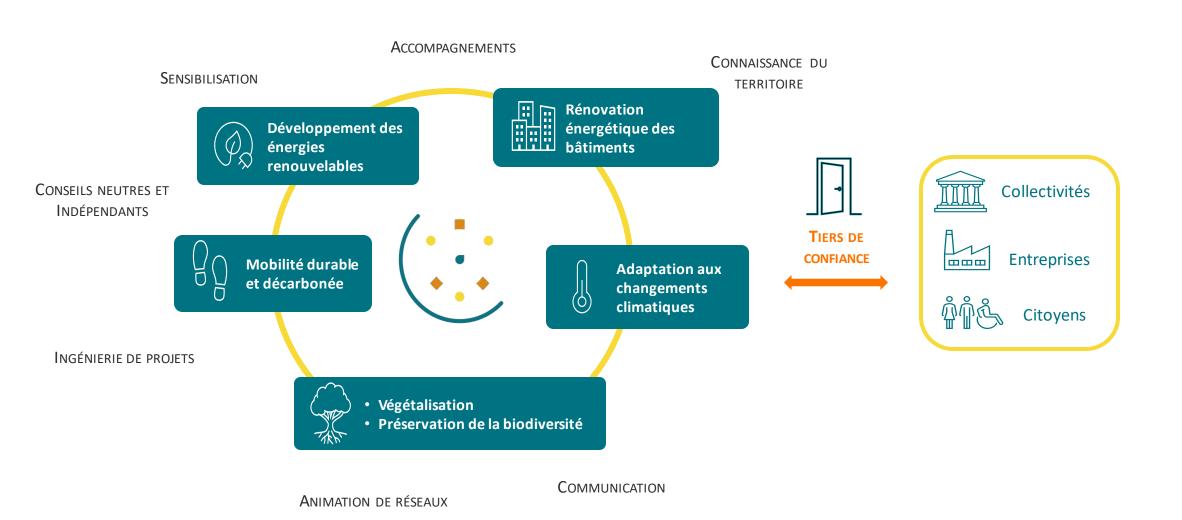
2. Pourquoi rénover?

3. Les aides financières depuis 2024

Pour les questions les plus urgentes, des créneaux de questions/réponses d'une vingtaine de minute seront proposés à l'issue de ce webinaire © Suivez le guide!



L'agence du climat : Le guichet des solutions





Espace France Rénov', LE service public de la

rénovation de l'habitat

Une porte d'entrée pour un accompagnement individualisé et adapté pour la rénovation énergétique de l'habitat







En partenariat avec



03 69 24 83 10

renov-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu

Prise de rdv en ligne : agenceduclimat-strasbourg.eu





Des enjeux multiples

Impact environnemental

Économies d'énergie

Confort



Valorisation du bien

Réduire la facture

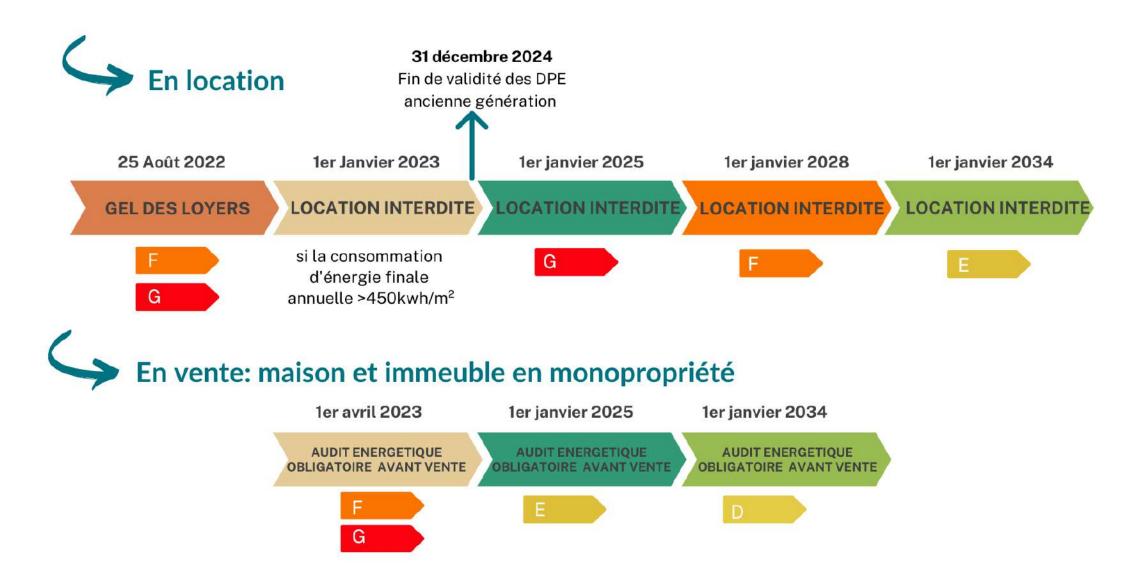
Amélioration DPE

Pourquoi rénover?

Vos motivations



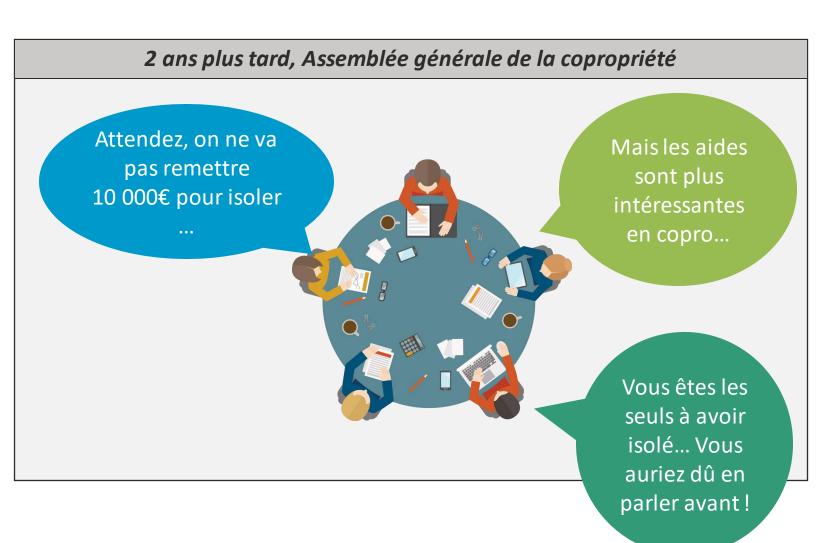
DPE : interdiction location et audit énergétique obligatoire



Rénover le bâtiment plutôt que l'appartement!

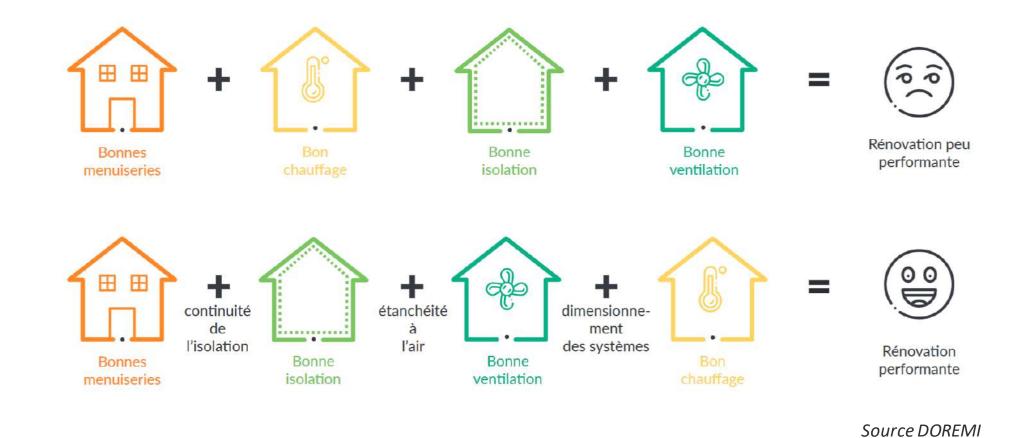








Rénovation performante, de quoi parle-t-on?



Les aides financières

S'y retrouver, et faire les dossiers au bon moment!

















S'informer:

- Site <u>france-renov.gouv.fr</u>,
- Guide des aides financières :

https://www.anah.gouv.fr/anatheque/le-guide-des-aides-financieres-2024 -

Appel aux conseillers France Rénov' de son territoire (france-renov.gouv.fr)





Les règles de base







- ⇒ Plusieurs devis
- ⇒ Renseignement préalable

Mention RGE

- ⇒ Gage de qualité



Incognito!

⇒ Ne partagez pas d'infos sensibles à n'importe qui (avis d'impôts, carte d'identité...)



Prendre son temps

- Ne pas signer ou
 commencer les
 travaux avant les
 demandes d'aides
- ⇒ Délai de rétractation14 jours (sauf salon)



- □ Devis / Projet
- ⇒ Devis / Dossier d'aides
 - ⇒ Validité des infos







- Personnes physiques uniquement
- 3 logements loués aides max / propriétaire
- Obligation de location à titre de résidence principale pendant 6 ans
- Possibilités limitées d'augmenter de loyer



PRIME ou BONS D'ACHAT

- Tout propriétaire bailleur
- 1 fois par lot de travaux ou projet de rénovation d'ampleur par logement
- Résidence principale ou secondaire



REDUCTION D'IMPOT et PRIME

- Personne physique ou associé d'une SCI
- Obligation de conventionnement du logement pendant 6 ans (ressources du locataire et du loyer sous plafond)
- Location en résidence principale
- Etiquette DPE mini (critère de décence)



FINANCEMENT DU RESTE A CHARGE

- Personne physique ou associé d'une SCI
- 1 fois par logement pour un lot ou bouquet de travaux ou pour un projet de rénovation d'ampleur
- Résidence principale ou destiné à l'être



Catégories de ressources



Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	supérieur à 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	supérieur à 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	supérieur à 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	supérieur à 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	supérieur à 72 400 €
par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

Source ANAH

Circulaire de la Directrice générale de l'Agence du 29 novembre 2023

Différentes catégories selon Revenu Fiscal de Référence et nombre d'occupants

Prise en compte de la situation du bailleur







France Rénov'





В

C

D E Installation d'un système de chauffage décarboné

Combinaison possible avec lot d'isolation

Aides forfaitaires par geste



Valorisation des CEE par opérateurs privés



Eco-PTZ (max 30K€ -15 ans)





G

Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov' agréé

Non

accompagné

Audit énergétique pour orienter le projet

2 lots d'isolation minimum

+Respect de performances thermiques minimales

Suppression du fioul Orientation vers du chauffage EnR Montant de travaux éligibles de 40 000 € à 70 000 € HT

Taux de financement selon ressources et projet, jusqu'à 90%



Eco-PTZ (max 50K€ -20 ans)

Valorisation des CEE par l'ANAH

L'accompagnateur Rénov', un accompagnement...



TECHNIQUE

- ✓ Visite & État des lieux
- ☑ Aide à la définition du projet
- ☑ Réalisation de l'**audit énergétique**
- ☑ Conseils pour la sélection des entreprises
- Aide au suivi du chantier
- ☑ Conseils pour la réception
- ✓ Prise en main du logement rénové

SOCIAL

☑ Accompagnement spécifique en cas de précarité énergétique

FINANCIER

☑ Conseil et élaboration d'un plan de financement

ADMINISTRATIF

- ☑ Appui aux démarches
- ☑ Assistance au montage des dossiers d'aide
- ✓ Renseignement sur les procédures d'urbanisme
- ✓ Possibilité de devenir mandataire

Trouvez votre accompagnateur rénov'!

https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/mon-accompagnateur-renov-





L'accompagnateur Rénov', financé partiellement

	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
POURCENTAGE DE PRISE EN CHARGE DANS LE CADRE DU FORFAIT MAR DE L'ANAH	100 %	80 %	40 %	20 %
MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE TTC DANS LE CADRE DU FORFAIT MAR DE L'ANAH	2 000,00 €	1 600,00 €	800,00 €	400,00 €



Montants - Parcours accompagné





	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉ- DIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS	
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 € (HT)	80% (HT)	60% (HT)	45% (HT)	30% (HT)	
GAIN DE 3 CLASSES	55000 € (HT)			50% (HT)	35% (HT)	
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 € (HT)					
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE»		+10%				
ÉCRÊTEMENT (TTC)		100%	80%	60%	40%	

Avant de réaliser leurs travaux, les ménages aux revenus modestes et très modestes peuvent bénéficier d'une avance à hauteur de **70%** du montant de leur prime.

Source ANAH

Guide des aides financières 2024



Montants - Parcours non accompagné





	AIDE POUR LES MÉNAGES				
ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTERMÉ- DIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES	
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIR	RE				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1200€	800€	400 €	non éligible	
Chauffe-eau thermodynamique	1200€	800€	400€	non éligible	
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5000€	4000€	3000€	non éligible	
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	11 000 €	9000€	6000€	non éligible	
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4000€	3000€	2000€	non éligible	
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10 000 €	8000€	4000€	non éligible	
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2 500 €	2000€	1000€	non éligible	
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	2 500 €	2000€	1000€	non éligible	
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	2 500 €	2 000 €	1500€	non éligible	
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	8000€	6500€	3000€	non éligible	
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	10 000 €	8000€	4000€	non éligible	
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	2500€	1500€	800€	non éligible	

	AIDE POUR LES MÉNAGES				
ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTERMÉ- DIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES	
ISOLATION THERMIQUE (TRAVAUX ACC D'EAU CHAUDE SANITAIRE - SAUF EN AI				FAGE OU	
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m²)	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	non éligible	
Isolation thermique des murs par l'intérieur	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible	
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible	
Isolation thermique des toitures terrasses	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	non éligible	
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/ équipement	80 €/ équipement	40 €/ équipement	non éligible	
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (uniquement pour l'Outre-mer)	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible	
AUTRES TRAVAUX (TRAVAUX ACCESSIB CHAUDE SANITAIRE - SAUF EN APPARTE			DE CHAUFFAGE	OU D'EAU	
Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	500€	400 €	300 €	non éligible	
Dépose de cuve à fioul	1200€	800€	400 €	non éligible	
Ventilation double flux	2500€	2000€	1500 €	non éligible	

Source ANAH

Guide des aides financières 2024





- Primes distribuées par les fournisseurs d'énergie
- Souvent appelée « Eco-prime » ou « Prime énergie »
- A solliciter avant tout engagement : signature de devis, de prêt...
- Mais nécessite une vigilance sur le formalisme des justificatifs à fournir
- Mobilisable sans condition de ressources
- Offres à montant variable, selon le projet, comparaison à faire via ces mots clés en recherche internet



1

Par lot de travaux

- Isolation combles
- Isolation murs
- Chauffage
- Fenêtres
- ...

Pour une rénovation d'ampleur

- Même condition technique que l'aide MaPrimeRénov' parcours accompagné Pour les bénéficiaires non éligibles à l'aide MaPrimeRénov'





QUELQUES EXEMPLES

monexpert-renovation-energie.fr

total – l'énergie tout compris passrenov.com

effy

primesenergie.fr

prime engie/butagaz/ES ...

prime auchan/leclerc/cora/leroy merlin ...



Une aide de l'Eurométropole





Strasbourg.eu



Pour tous

⇒ Propriétaires occupants et bailleurs



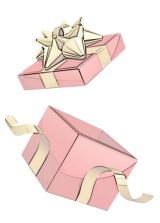
Résidences principales uniquement

⇒ Logements de + de 15 ans
 ⇒ Pas de résidences secondaires
 / meublés de tourisme



À partir de Février 2024

⇒ Opérationnelle au 1^{er} Février 2024



Contenu

⇒ Aides à l'accompagnement :
 Assistance à maîtrise
 d'ouvrage, Maîtrise d'œuvre

⇒ Aides aux travaux



Financer le reste à charge



Parcours non accompagné

30 000€ max Sur 15 ans Parcours accompagné

50 000€ max Sur 20 ans

Taux d'intérêt: 0%

Similaire aux prêts classiques (frais de dossier, conditions d'attribution...)



Se poser les bonnes questions pour un projet adapté







Identifier ses propres besoins, attentes du projet de rénovation, et le cadre Faire le point sur l'état du bâtiment (structure, enveloppe thermique, énergie)

Se renseigner auprès d'interlocuteurs – conseils indépendants

Règle n°1: Ne vous précipitez pas!



Demander conseil, se

renseigner



Règle n°1: Ne vous précipitez pas!

Concevoir la rénovation, faire

des devis, etc.

Faire les demandes d'aides

(avant signature!)

Passer à l'action!







Merci de votre attention

Restons connectés!

Abonnez-vous au Fil info du climat, newsletter mensuelle de l'Agence du climat et de l'EMS, afin d'être informé sur toutes nos actions en faveur du climat



Pour aller plus loin, contactez-nous:











03 69 24 83 10 / renov-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu

Pour les autres thématiques de l'agence du climat (mobilité décarbonée ou végétalisation)
Standard: 03 69 24 82 82





